

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

Séance du jeudi 23 mai 2024

Date de la convocation 16/05/2024	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>
Date d'affichage 16/05/2024	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 12	Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE
Votants : 14	Représenté(e)s : Thomas LAMOTTE par Marie-Laure CAMBOULAS, Patrick MARTY par Sébastien CAYSSIALS
	Excusé(e)s : Thibault CAMMAN
	Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

Objet: Durée d'amortissement Budget assainissement Roussennac - DE_20240523_001

Cette délibération viendra remplacer la délibération du 14 janvier 1997

Vu l'article L2321Q-2,27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que les communes et les groupements de communes sont tenus d'amortir.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire.
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante.

Immobilisation Budget Assainissement

Type d'interventions	Durée
Construction (Nouvelle station d'épuration...)	50 ans
Réseaux d'assainissement	50 ans
Curage des lagunes	10 ans

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident

Dépôt Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 24/05/2024
012-211202064-20240523-DE_20240523_001-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

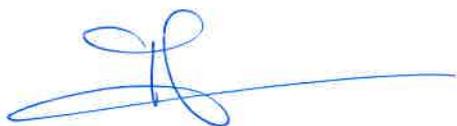
☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - 📧 mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr

- d'ADOPTER les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- de CHARGER Monsieur le maire de faire le nécessaire

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
le 24 mai 2024
et publication ou notification
le 24 mai 2024

Roussennac, le 24 mai 2024.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS



Dépôt Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 24/05/2024
012-211202064-20240523-DE_20240523_001-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC
☎ : 05 65 63 70 68 - ☎ 09 60 44 37 94 - mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr